



## **Communiqué de presse annonçant la publication du livret « Le cri des cœurs » 26 novembre 2022**

À l'approche du mois de décembre, temps de célébration de la famille, l'association Les Enfants d'Arc en Ciel publie un livret contenant les témoignages de mamans sociales séparées accompagnées par l'association en 2022.

Ces productions ont été mise en page bénévolement par Mallaury Cantagrel, graphiste et membre active de l'association.

Ce livret est exclusivement en vente sur le site internet de l'association : <https://enfants-arcenciel.org/temoignages/>

Les préventes ont débuté le 21 novembre, et il sera expédié à compter du 12 décembre 2022.

Afin de pouvoir atteindre le plus grand nombre, nous le proposons à deux tarifs : un tarif de soutien de 15€, dont l'intégralité des bénéficiaires participera à soutenir les combats juridiques des mamans sociales privées de leurs enfants, mais également un tarif solidaire de 10€ (prix coûtant).

Ce projet est l'occasion de rappeler à tous les parents LGBT qu'ils ont leur place dans l'association, et notamment les mères sociales privées de leur place parentale : que leur statut soit reconnu par la justice ou non, elles sont parents, qu'elles aient engagé une procédure juridique ou non, elles sont légitimes dans leur combat et nous sommes là pour les soutenir.

Un soutien, c'est ce que sont venues chercher auprès de l'association les femmes qui s'expriment dans cet ouvrage, des mères qui se sentaient isolées, incomprises, méprisées même, abandonnées par la justice dans leur détresse. Leurs combats pour retrouver leurs enfants sont méconnus, ignorés par la société et bien souvent par la loi.

Si ces mères oubliées ont souhaité participer à ce livret, c'est pour faire entendre leur voix au-delà de l'association, crier sur le papier la déchirure de leur cœur, exposer aussi la souffrance de leurs enfants, ceux qui se sentent abandonnés par cette mère qu'ils ne voient plus, ceux qui ont parfois été séparés de leurs frères et sœurs du jour au lendemain... Exposer leur détresse aux yeux de tou.te.s, afin que demain, la loi les protège enfin, et que plus aucune autre ne traverse la douleur qu'elles subissent.

À côté de ces quelques femmes qui ont croisé l'association sur leur chemin, nous n'ignorons pas qu'il y a des centaines d'autres parents invisibles, qui souvent ne connaissent pas Les Enfants d'Arc en Ciel, ou qui n'ont pas osé en pousser la porte.

Nous savons que certaines de ces personnes sont tellement anéanties par leur situation qu'elles n'ont pas l'énergie de chercher des solutions ou qu'elles ont perdu l'espoir d'en trouver.

Que d'autres font face à la toute-puissance de la mère qui a accouché, et se sentent dans l'obligation d'accepter les conditions abusives qui leur sont imposées de peur de ne plus voir leur enfant. Parmi ces personnes, certaines entreraient pourtant dans le cadre de solutions juridiques, mais n'osent pas lancer les procédures de crainte d'être privées, en représailles, du peu de contacts qu'elles parviennent à maintenir avec leur enfant.

Les témoignages que vous pourrez lire dans ce livret existent pour rappeler que ces situations n'arrivent pas qu'aux autres et qu'il est important de protéger autant que possible le lien avec son enfant, et ce rapidement, car tout peut basculer du jour au lendemain.

L'association a permis à ces mères de s'unir afin de se sentir moins seules dans leurs épreuves et leurs combats et de se soutenir mutuellement dans un grand élan de solidarité. La création de ce livret qui leur a permis de transformer leur douleur est le résultat de cette collaboration.

Cette action met en lumière le fait que malgré les évolutions législatives de ces dernières années, certains parents demeurent privés de droits, notamment les femmes dont les enfants ont été conçus hors du cadre de la PMA, qui sont délibérément écartées des avancées de la loi. Il est intolérable que des enfants ne soient pas protégés dès leur naissance en raison de l'orientation sexuelle de leurs parents ou de leur mode de conception.

Nous revendiquons une réforme de la filiation qui permette la reconnaissance volontaire en mairie pour tou.te.s indépendamment du statut matrimonial, du genre des parents et du mode de conception de l'enfant.

Nous demandons des solutions pour les mamans sociales séparées et privées de leurs enfants indépendamment du nombre de jours écoulés depuis leur dernier moment passé ensemble ou du mode de conception des enfants.

Enfin, les mesures transitoires prévues dans le cadre de la loi bioéthique et de la réforme de l'adoption ont une durée d'application très limitée (août 2024 et février 2025), pourtant les problématiques auxquelles elles sont censées répondre ne vont pas disparaître avec le temps. Ces dispositifs doivent être pérennisés.

**Nous comptons sur votre collaboration pour permettre à ces cris du cœur de résonner auprès du plus grand nombre !**

**Contact presse :** Céline Cester 06 75 04 96 42 ou [presidence@enfants-arcenciel.org](mailto:presidence@enfants-arcenciel.org)

**Les premières pages du livret** sont consultables sur le site internet de l'association :  
<https://enfants-arcenciel.org/temoignages/>

**Une version intégrale du livret** (en PDF) est disponible pour les journalistes qui doivent en faire la demande par mail à [contact@enfants-arcenciel.org](mailto:contact@enfants-arcenciel.org)